

MAGAZINE D'INFORMATION
CONSACRÉ À LA DÉFENSE
DE LA GRAVIÈRE
DIT «WOLFERT»

EDITÉ ET DISTRIBUÉ
GRATUITEMENT PAR
L'ASSOCIATION
W.W.W.



Le Mag

WANTZENAU
WOLFERT
WASSERAT

N°1
JAN. 2019

DOSSIERS BRÛLANTS

CANICULE
OUVREZ LE WIHR

POUR LA REOUVERTURE
DE LA GRAVIÈRE



Après l'épisode caniculaire de cet été
la révolte gronde à la Wantzenau P.3

On en parle dans le monde entier,
le choc des photos P.3

Dossier spécial WOLFERT
Histoire et révélations P.3-7

EDITO

UN NOUVEAU MAGAZINE DE VRAIES INFORMATIONS

Nous sommes très heureux de vous présenter l'arrivée d'un nouveau membre au sein de la famille WWW: Le WWW Mag.

Ce magazine associatif et apolitique destiné à tous les habitants de La Wantzenau et Kilstett, explore le petit monde qui tourne autour de notre bien-aimé étang du Wolfert, emprisonné dans son grillage d'acier depuis bientôt 3 ans.

Il matérialise également la lutte que nous menons et que nous continuerons à mener pour la libération de ce paradis écologique et cet espace de rencontre intergénérationnel si cher à nos cœurs.

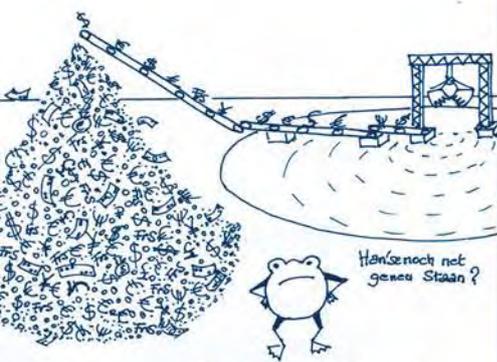
Régulièrement, nous vous ferons partager notre insatiable soif de curiosité et vous livrerons les résultats de nos actions auprès des élus, de l'administration et de la GSM, sans aucun filtre, afin d'éviter la propagation de fausses informations.

Nous tenterons également de vous apporter l'ensemble de nos connaissances sur l'écosystème présent dans l'étang afin que chacun puisse se faire une idée, en toute connaissance de cause.

D'ores et déjà, venez faire connaissance avec notre nouveau-né et, découvrez dans ce premier numéro, les buts et actions futures de notre association, l'historique du Wolfert avec quelques informations clés, un descriptif d'une plante carnivore protégée et rare présente dans le Wolfert : l'utriculaire, et des révélations sur les travaux réalisés par la GSM dénaturant notre cher plan d'eau. En vous souhaitant bonne lecture...

L'équipe de rédaction WWW Mag

CANICULE : PORTES CLOSES



A nous ils ne laissent
que du liquide...

LOURDS TRAVAUX

INFORMATIONS LÉGÈRES DE LA MUNICIPALITÉ



Directeur de la publication : Thierry Seibert
Photos & illustrations : WWW, Louis Lezzi,
Jean-Marc Feltz

Mise en page : Bubu

Impression : Klapka

N° ISSN : en cours

Imprimé à 3500 exemplaires

Distribution effectuée par les

bénévoles de l'association WWW

Adresse : 9 rue du Frêne

67610 La Wantzenau

e-mail : assoc.www@gmail.com

TOUT LE EN PARLE



Népal, Maroc, Suisse, Canada etc, le monde entier parle du Wolfert : Retrouvez toutes les photos sur notre page Facebook



LES ESPRITS S'ÉCHAUFFENT

Des anonymes ont décidé cet été de manifester leur mécontentement avec affiches, autocollants et inscriptions sur la route. La colère gronde...



HISTOIRES D'EAU

Pendant des décennies, TOUT ÉTAIT pour le MIEUX dans le MEILLEUR DES MONDES POSSIBLES...

Suite à l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploitation de 1994 le Wolfert est exclu du périmètre d'exploitation et la GSM reçoit uniquement l'autorisation d'exploiter la zone aujourd'hui encore en activité. Il s'agissait de réunir les 2 étangs séparés par l'ancien chemin communal d'accès à Kilstett. (voir photo à droite intitulée «1993»).

L'ARRETE DE 1994 était globalement satisfaisant pour toutes les parties:

- La commune bénéficiait d'une paix sociale et profitait même de la redevance de fortagage liée à la possibilité d'accès par l'exploitant, au tréfonds du chemin communal.
- Pour la population de La Wantzenau la perpétuation de l'accès au Wolfert et même l'aménagement d'une plage et d'un parking.
- GSM accédait à un gisement de 6 000 000 de tonnes de granulats.
- Et la nature continue de "reprendre ses droits" dans le Wolfert du fait d'un usage respectueux et responsable des lieux par les usagers.

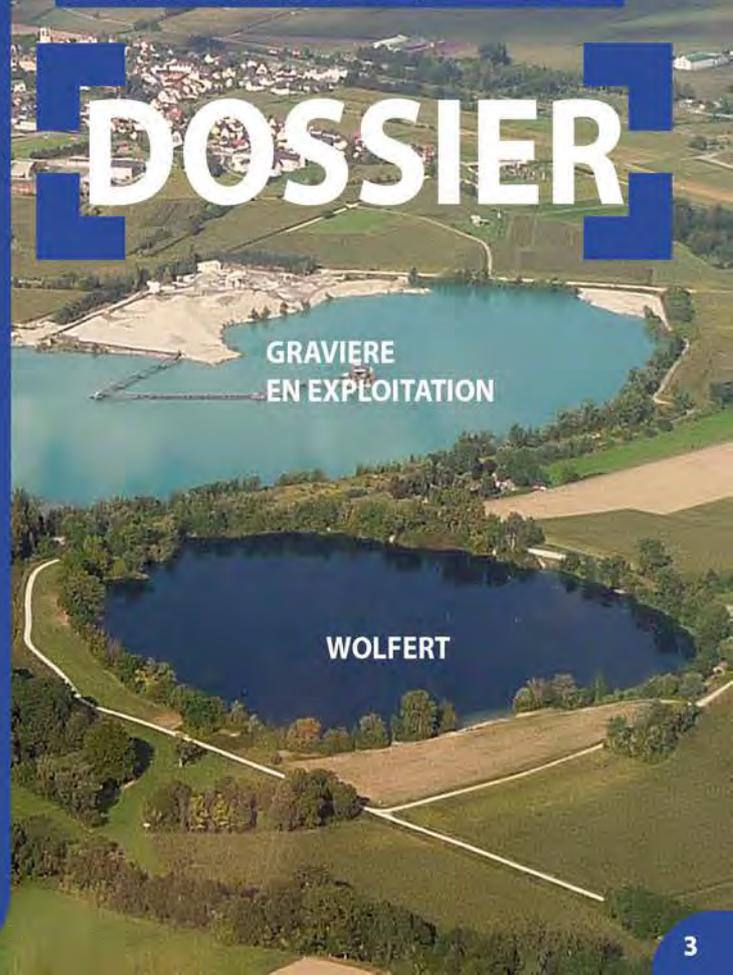
A PARTIR DE 1995 commence un long processus de sape de cet arrangement. Un important travail de lobbying aboutira en 2014 à l'autorisation d'extension de l'exploitation du Wolfert pour une durée de 20 ans.

Pourquoi une chose qui paraissait acquise en 1994, a abouti à un arrêté préfectoral en 2014 en contradiction avec les aspirations de la population de La Wantzenau?

WWW Mag a enquêté pour vous livrer dans ce dossier des réponses aux questions qui restent posées à ce jour .



DOSSIER



**162 PERSONNES ET 3 ASSOCIATIONS
QUI DISENT NON À L'EXPLOITATION
DU WOLFERT LORS DE LA
PROCÉDURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE
+
UNE PÉTITION DE 1200 SIGNATURES
=
L'AVIS DE LA POPULATION
NE COMPTE PAS**



**Extraits de lettres d'habitants de La Wantzenau
envoyées au Commissaire Enquêteur, pendant la
procédure d'enquête publique de 2014 :**

«Monsieur le Commissaire Enquêteur, (...) Vouloir inclure cet espace de liberté et de bien-être dans le projet d'extension déposé par GSM, c'est faire peu de cas des bienfaits que ce lieu de détente procure à la population. En effet, durant la période estivale, les habitants des environs profitent pleinement de la proximité de ce lieu de baignade facilement accessible pour aller nager en début et en fin de journée pour se rafraîchir durant les fortes chaleurs. De nombreuses personnes d'un certain âge et même d'un âge certain profitent de cet étang pour se maintenir en bonne condition physique»

«Monsieur le Commissaire Enquêteur, (...) Pourquoi autoriser une extension de ce site? (...) Oui cet endroit est magnifique, un paradis où pêcheurs, plongeurs et baigneurs se côtoient dans la bonne humeur, sans oublier les promeneurs, les cyclistes, et les jeux de nos enfants sur les berges... Quel plaisir de se rendre à pied ou à vélo au Wolfert et de se rencontrer entre Wantzenauviens pour bavarder et faire quelques longueurs dans cette eau limpide, ou tout simplement s'installer sur l'herbe et se plonger dans un livre. Il faut sauvegarder ce site et protéger l'environnement.»

LA PROCÉDURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE : LA POUDRE DE PERLINPINPIN.

La procédure d'enquête publique est complètement biaisée quant à l'équité des parties. Comment peut-on imaginer que des simples citoyens puissent être au courant de l'existence de l'enquête, consulter et analyser le dossier de plus de 300 pages, être compétents dans les domaines abordés, (règlementaire, administratif, économique, écologique, acoustique, aquatique, etc.) tout en étant disponibles aux heures de permanence du commissaire enquêteur? C'est impossible pour un seul individu. D'où la question pourquoi cette démarche vers le public? Est-ce juste par principe pour pouvoir dire par la suite « mais vous pouviez vous exprimer »? Seuls les intérêts de l'industriel ont été pris en compte, balayant l'avis du Préfet qui écrivait dans un arrêté de 1994 que « la nature a repris ses droits dans l'étang du Wolfert depuis plus de trente ans » .
NON ! C'est la cupidité qui a repris ses droits et les organes censés représenter la population manquent à leurs obligations.



WWW AGIT ET A BESOIN DE VOUS TOUS POUR SAUVER LE WOLFERT

- Par de la concertation avec l'exploitant pour le ramener à des vues plus en adéquation avec les intérêts de la population locale et de l'environnement.

- En rappelant à la préfecture leur mission de faire appliquer les lois environnementales en vigueur.

- En demandant à l'actuelle municipalité de respecter les engagements verbaux pris en 2014 lors de la campagne électorale à savoir :
SORTIR LE WOLFERT DE LA ZONE GRAVIERABLE.

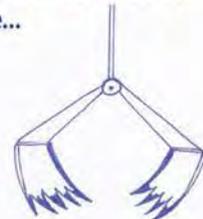
Nous comptons sur vous, le Wolfert est aussi votre lieu. Sans votre participation il sera déboisé et exploité !!!

ON PEUT COMPRENDRE LES MOTIVATIONS ÉCONOMIQUES D'UN INDUSTRIEL, MAIS COMMENT EXPLIQUER QUE LES MUNICIPALITÉS SUCCESSIVES N'AIENT PAS PLACÉ LE WOLFERT EN ZONE NON GRAVIÉTABLE?

- **POURQUOI**, en cohérence avec l'arrêté préfectoral de 1994, la zone englobant le Wolfert n'a-t-elle pas été incluse dans une zone non graviérable dans le POS lors des diverses modifications dont il a fait l'objet pendant ces 20 ans ?

- **POURQUOI** les municipalités ont-elles pris des arrêtés contraires aux aspirations de la population dont il est de notoriété publique qu'elle est attachée à ce lieu ? Une proposition émise par la commission environnement à savoir une exploitation de l'actuel site pendant une période de 12 ans, à la fin de laquelle on examinerait la légitimité ou non pour GSM de s'étendre au Wolfert, a été balayée par la précédente municipalité qui a donné plein pouvoir à la GSM.

- **POURQUOI** de 1994 à 2014 la population de la Wantzenau n'a pas été concertée sur le sujet qui pourtant était prégnant ? En relisant les bulletins municipaux des 10 dernières années, à aucun moment la question n'a été soulevée. Une omerta ! Qu'avaient à cacher nos élus ? De même que penser des services de l'état (la préfecture)? En principe, les services de l'état ne sont pas là pour avaliser dans le cadre de l'enquête publique, l'étude d'impact financée par l'exploitant demandeur, mais pour vérifier sa cohérence avec les intérêts du public. Aucune des demandes, contestations, observations des 162 personnes et 3 associations n'a été retenue et aucune réponse n'a été rapportée...



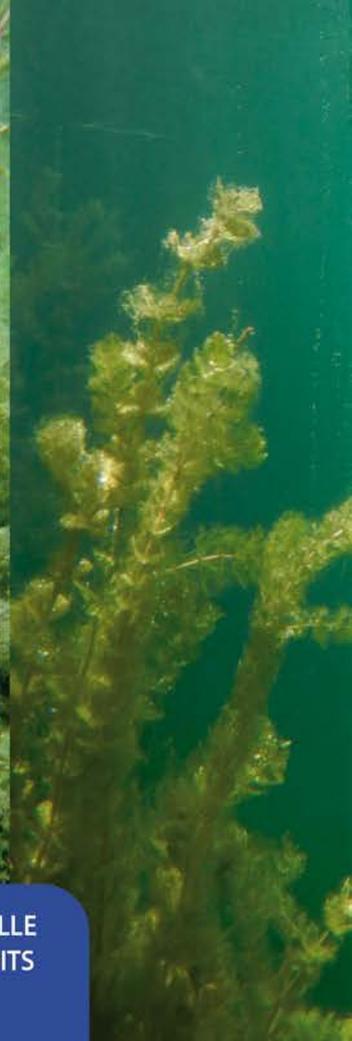
2015



2021



LA RICHE BIO-DIVERSITÉ DU WOLFERT



LA BIODIVERSITÉ D'UNE GRAVIÈRE EN EXPLOITATION N'EST PAS COMPARABLE À CELLE D'UNE GRAVIÈRE NON EXPLOITÉE DEPUIS 70 ANS OÙ LA NATURE A REPRIS SES DROITS COMME DANS LE WOLFERT.

POURQUOI ALORS LA DREAL S'EST-ELLE CONTENTÉE DE L'ÉTUDE D'IMPACT «SUPERFICIELLE» COMMANDITÉE PAR LA GSM ?
AU VU DE LA RICHE FAUNE ET FLORE OBSERVÉE DANS LE WOLFERT, PEUT-ON VRAIMENT CONSIDÉRER QU'IL EST STÉRILE COMME LE PRÉTEND LA GSM ?



Un écosystème dans le Wolfert ?

UNE ESPÈCE PROTÉGÉE QUI DISPARAIT DE TOUT RAPPORT OFFICIEL CONCERNANT LE WOLFERT : ET POURTANT ELLE EN FAIT PARTIE INTÉGRANTE!

L'UTRICULAIRE

Une plante carnivore dans notre gravière !

L'utriculaire commune (*Utricularia vulgaris*) est une plante carnivore aquatique d'eau douce appartenant à la famille des Lentibulariacées. C'est une plante aquatique herbacée hermaphrodite flottante qui mesure 15-35 cm de haut et fleurit en juin-août. La tige fleurie est en général dressée au-dessus de l'eau et les fleurs sont jaune d'or. Elle possède des pièges appelés « utricules » mesurant en moyenne entre 1 et 6 mm de long, dont la pression est inférieure à celle de l'eau. Ils s'activent lorsque qu'un organisme rentre en contact avec un « poil déclencheur » situé sur la trappe. A ce moment, la trappe s'ouvre soudainement (uniquement vers l'intérieur), permettant à l'utricule de regagner une forme convexe ce qui cause une dépression entraînant à l'intérieur du piège, l'eau avoisinante et les organismes qui y nagent. La trappe se referme et les organismes sont condamnés.



Dans notre prochain numéro, nous vous ferons découvrir une autre espèce vivant dans le Wolfert : le brochet... dont l'habitat naturel est protégé.

LA GRANDE ILLUSION : DES PRÉVISIONNELS DE PRODUCTION UTOPIQUES

Pour obtenir l'autorisation d'exploiter le site actuel et celui du Wolfert, GSM était tenu de proposer à la Préfecture un tonnage prévisionnel justifiant l'extension d'activité au Wolfert. Un plan de phasage a ainsi été établi en 2014, sur une durée de 20 ans, réparti en 4 phases de 5 ans.

Les plans de GSM paraissent chimériques au vu du contexte de l'activité des producteurs de granulats qui « a été profondément touchée par la chute brutale de l'activité du bâtiment et des travaux publics », a rappelé le président de l'UNPG*, Arnaud Colson, en constatant une chute d'activité de 30 % depuis 2007 (voir tableau ci-contre).

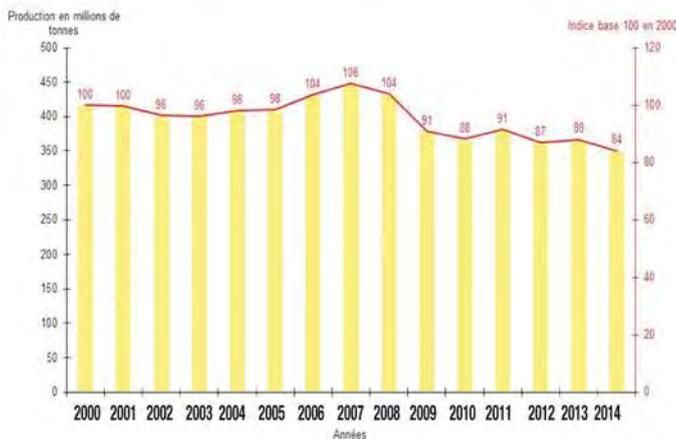
GSM TABLE SUR UNE ESTIMATION FORTE DE 250.000 t/AN, CE QUI LUI PERMET DE LEGITIMER LA RE-EXPLOITATION DU WOLFERT. ALORS QU'EN REALITE, SA PRODUCTION ACTUELLE SE SITUE ENTRE 110.000 ET 150.000 t/AN.

Au rythme actuel, il faudra à GSM environ 13 ans, au lieu des 5 prévus initialement, pour arriver au tonnage moyen prévisionnel pour la phase 1. La GSM arrive à peine aujourd'hui aux objectifs de la dernière phase de leur dernier plan (1994-2014). Etre optimiste est une chose, donner des chiffres prévisionnels de production fantasmagoriques compte tenu de la situation économique générale en est une autre. Et ça n'a choqué ni la Préfecture, ni nos élus qui ont donné à la GSM un chèque en blanc et le bâton aux usagers du Wolfert.

* UNPG : Union Nationale des Producteurs de Granulats

Evolution production totale de granulats

Évolution de la production totale de granulats en France métropolitaine



Source : Unimac ; Insee/pôle statistiques industrielles, 2016

PHASE 1 : 2014 À 2019

SCHEMA PREVISIONNEL POUR LE CALCUL DES GARANTIES FINANCIERES

Situation prévisible pour la première
période quinquennale



PHASE 2 : 2019 À 2024

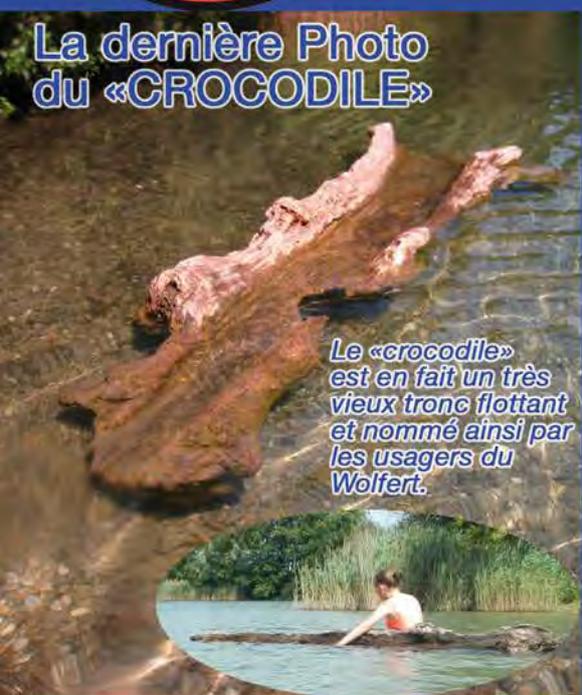




La Chronique du CROCODILE



La dernière Photo du «CROCODILE»



Le «crocodile» est en fait un très vieux tronc flottant et nommé ainsi par les usagers du Wolfert.

Info CANICULE en ALSACE : Quand la baignade devient un programme de santé publique.

Lus dans les DNA du 15/06/2018 et 05/08/2018 :

« Entre mai et octobre, les périodes de forte chaleur pourraient durer plusieurs semaines d'affilées, pouvant aller jusqu'à 50 jours consécutifs de canicule en 2050 ! »

En cas de canicule, le corps médical préconise la baignade, elle est moins chère que des médicaments et plus agréable ; c'est une réponse bienfaisante pour la population et le porte-monnaie public. Depuis plus de 50 ans, quand la chaleur nous accable, notre crocodile nous invite à une trempette revigorante pour le corps et l'esprit. Quand pourrions-nous le rejoindre à nouveau librement ?

Lu dans le « 20 minutes » du 27/06/2018 :

La ville de Strasbourg veut autoriser la Baignade dans l'Ill d'ici 2019. Piscine flottante ou simples baignades aménagées, les pistes sont encore diverses mais devraient voir le jour rapidement. En partenariat avec Voies Navigables de France, la ville veut exploiter l'important potentiel « EAU », véritable richesse et l'utiliser au bénéfice des concitoyens et touristes. Et là, notre bon vieux crocodile nous dit que si l'Ill est aménageable à Strasbourg, ne devrait-elle pas l'être aussi à La Wantzenau ? ...



Retrouvez-nous sur **facebook**
wantzenau wolfert wasserrat

wantzenau-wolfert-wasserrat.fr

SOUTENEZ WWW en devenant MEMBRE

Vous pouvez nous aider :
- en envoyant votre bulletin d'adhésion ci-contre accompagné de votre cotisation 2019 ou votre don par chèque à l'ordre de :
Wantzenau Wolfert Wasserrat
au trésorier Yves BONARDI
1 rue Hans Arp
67610 LA WANTZENA
- ou par virement :
code IBAN FR76 1027 8010 6300 0202 7990 183
Code BIC CMCIFR2A
- par internet :
<https://www.leetchi.com/c/1ruehansarp67610lawantzenau>

WWW fédéré à



L'équipe de rédaction du WWW Mag vous présente ses meilleurs vœux pour la nouvelle année.

Nom..... Prénom.....
Né(e) le.....
Adresse.....
.....
Pour vous informer, vous préférez :
Mail Courrier postal SMS
Email.....
..... Téléphone.....
Adhère pour l'année 2019 à l'association
Wantzenau Wolfert Wasserrat
Cotisation annuelle 10 € (5€ pour les mineurs)
Date : Signature